

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 12 JUILLET 2019

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 17

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 12

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 12 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 05 juillet 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B. – Mme. GERARD M.-H. – M. BALARESQUE F. – Mme. DALLA MUTA M. – M. ALLARD M. - Mmes. WIECZORECK C. – HOSTEIN M. - M. PIERRE DIT TREUILLER M. – Mme. GOBBI P.– M.M. TROUILLON L. –NORMANDIN F –MAURICE O.

Etaient absents ou excusés : Mme. DUBREUIL C. (excusée) – M. CREPIN R. (absent) – Mme. DORSO M. (absente) –M. DUDZIAK B. (excusé). – Mme DIEU C. (absente)

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M. ALLARD Michel, conseiller municipal a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2019.

Monsieur le Maire n'apporte pas de précisions sur la séance du 14 juin 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 juin 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Lettre en date du 18 juin 2019 de M. BUISSON Philippe, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais, portant sur l'évolution du projet de reconversion des casernes Lamarque et Proteau, anciennement Ecole des Sous-Officiers de Gendarmerie (ESOG).

Courrier en date du 03 juillet 2019 de M. CAZABONNE Alain, Sénateur, en réponse à Monsieur SEYNAT James, Maire de Maransin qui l'avait interpellé sur les difficultés rencontrées par les communes rurales lors de la constitution des listes pour les élections municipales de 2014. Monsieur le Sénateur a interrogé le Ministre de l'Intérieur pour connaître les pistes que celui-ci envisageait de prendre afin de mieux adapter ce mode de scrutin à nos communes rurales.

La réponse faite par le Secrétaire d'Etat souligne que les évolutions législatives applicables à l'ensemble des communes de 1000 habitants et plus, n'entraînent que des difficultés limitées (en 2014, seule une commune de France, dans le département de la Gironde, s'est trouvée dépourvue de candidats).

A contrario, ces évolutions ont amené une proportion plus importante de femmes parmi les conseillers municipaux et ont permis de renforcer le lien entre les citoyens et les EPCI.

Kermesse de l'école du mardi 02 juillet :

Les enseignants et les enfants sont satisfaits du déroulement de cette manifestation.

Présentation du rapport d'activité 2018 réalisé par le Conseil Interprofessionnel du vin de Bordeaux représentant les différents repères économiques du vin de Bordeaux.

- Bordeaux est le plus vaste vignoble français d'AOC ;
- 2018 : année marquée par une conjoncture économique difficile, contre-coup de la faible récolte 2017, due au grave épisode de gel ;
- La filière viticole : pilier de l'économie Bordelaise avec 55 000 emplois directs et indirects et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires ;
- Le plan Bordeaux Ambition 2025 afin de lutter contre les à-coups climatiques et conjoncturels.

Publication de Monsieur Alain CAZABONNE, Sénateur qui se réjouit du fort taux de participation aux élections européennes mais qui s'inquiète des prochaines échéances municipales où 1 maire sur deux déclare ne pas vouloir se représenter.

Bilan de campagne 2018 publié par la Chambre d'Agriculture de la Gironde :

- 8300 exploitations agricoles
- 272 000 ha de surface agricole utile
- 6100 exploitations moyennes et grandes

Informations concernant le transport en commun de la Communauté d'Agglomération du Libournais : CALIBUS.

Il y aura désormais trois modes de transport :

- Le transport scolaire :
 - Primaire
 - Collège
 - La ligne Montguyon-Libourne pour le lycée
- Le transport pour les personnes à mobilité réduite (porte à porte)
- Le transport en commun sur l'ensemble du territoire (effectif en septembre hors dimanche et jours fériés)

En tout, 14 lignes circuleront sur toute l'agglomération. Celles-ci pourront être complétées par un transport à la demande (réservation jusqu'à 17h, la veille) afin de rejoindre les arrêts principaux situés sur le territoire communal.

Réhabilitation et réaménagement de la salle des fêtes :

- 32 entreprises ont retiré un dossier de consultation
- 2 offres ont été déposées

Remerciements :

- De la famille TAFFIN pour le témoignage de sympathie adressé à l'occasion du décès de Mme TAFFIN Maryse.
- De la famille FURET pour le témoignage de sympathie adressé à l'occasion du décès de Mme FURET Yvette.
- De la famille FENELON pour le témoignage de sympathie adressé à l'occasion du décès de Mme FENELON Denise.

SYNDICATS :

Compte-rendu de la réunion du SIEPA du 27 juin 2019 :

- Transfert de la compétence à compter du 01 janvier 2020
- 38 000 euros de travaux engagés par le syndicat au lieu-dit Le Bourg

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

D.2019-07-001 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL VIREMENTS DE CREDITS

D.2019-07-002 : DELIBERATION DE RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

D.2019-07-003 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS COMPLET EN RAISON D'UN AVANCEMENT DE GRADE
QUESTIONS DIVERSES

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL VIREMENTS DE CREDITS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 • Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6534 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2115 : Terrains bâtis	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311 : Hôtel de ville	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat ⁰ générales, agencements, aménagements des construct ⁰	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Adoptés à la majorité les virements de crédits ci-dessus du budget communal 2019.

DELIBERATION DE RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ere} CLASSE A TEMPS COMPLET EN RAISON D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal de la commune de Lagorce,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 26 juin 2019,

Vu les inscriptions au tableau annuel d'avancement par arrêté en date du 01 juillet 2019.

Considérant que ces conditions permettent l'avancement d'un agent au grade suivant :

- Un agent occupant le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE :

Article 1^{er}. - De créer à compter du 01 août 2019 le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Article 2. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (chapitre 012, article 6411).

Article 3. - Demande au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Associations :

Le 05 juillet 2019 : Assemblée générale de la société de chasse.

- Election du président : Monsieur TAFFIN Jérôme
- Compte-rendu budgétaire

Le 06 juillet 2019 : Assemblée générale de la A.G.P.C.N.C.

- Monsieur LAGORCE Dominique a été remplacé dans ses fonctions de Président de l'association et officie désormais en tant que vice-président.
- Compte-rendu budgétaire

DFCI :

Problème sur un point d'eau qui génère des nuisances pour les riverains

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance est fixée au vendredi 06 septembre 2019.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt-deux heures et quatre minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,